

**Des voix:** D'accord.

**L'hon. M. Gray** propose la 3<sup>e</sup> lecture du bill.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3<sup>e</sup> fois, est adopté.)

### LA CHAMBRE DES COMMUNES

#### LA DIFFUSION DES DÉBATS À LA RADIO ET À LA TÉLÉVISION

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 2 février, de la motion de l'honorable M. Macdonald:

Que le comité permanent de la procédure et de l'organisation, en consultation avec M. l'Orateur, soit chargé de faire l'étude du sujet de la transmission radiophonique et télévisée des délibérations de la Chambre des communes et des comités de la Chambre, y compris les aspects légaux, techniques et de procédure qui s'y rapportent, et des dispositions à prendre pour les correspondants affectés aux média électroniques dans les édifices du Parlement.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, sauf erreur, j'ai pu parler une trentaine de secondes, lorsque la motion a été débattue le 2 février. Certains de mes amis se demandent si j'ai l'intention de parler durant 39 minutes et 30 secondes. Qu'ils sachent que ce n'est pas là mon intention.

• (9.10 p.m.)

Comme je l'ai dit le 2 février, les députés de notre parti sont heureux d'appuyer la motion chargeant le comité permanent de la procédure et de l'organisation d'étudier la transmission radiophonique et télévisée des délibérations de la Chambre des communes, de celles des comités de la Chambre, et des entrevues accordées dans l'édifice du Parlement. De fait, certains d'entre nous le préconisent depuis déjà longtemps. Certains de mes collègues, absents aujourd'hui, ont présenté des motions au cours des sessions antérieures tendant à la radiodiffusion de nos débats, et quelques-uns d'entre nous doivent admettre en avoir préconisé la radiodiffusion avant même que la télévision soit née. Bravo donc pour une motion qui s'accorde avec les idées que certains d'entre nous exposent depuis longtemps.

Un aspect de la motion me plaît particulièrement: que le comité permanent de la procédure et de l'organisation soit tenu de faire cette étude en consultation avec M. l'Orateur. Je sais fort bien pourquoi, il y a quelques années, on a décidé que désormais le comité de la procédure ne serait plus présidé par

[M. l'Orateur suppléant.]

monsieur l'Orateur, mais je persiste à croire que de l'avoir comme président des comités de la procédure avait ses bons côtés. Sa présence produisait toujours un effet unificateur, effet moins évident au comité depuis une ou deux sessions. Mais la question qui nous occupe ici est tellement importante qu'à mon avis il est particulièrement opportun pour M. l'Orateur de s'entretenir avec le comité, et je me réjouis de ce que la motion le propose.

Les raisons militant en faveur d'une transmission radiophonique et télévisée des délibérations de la Chambre et des comités ont été exposées à plusieurs reprises. Inutile donc d'y revenir ce soir. Je dirai tout simplement qu'il fut un temps où le Parlement de Westminster était sans harsard, et où la presse n'avait pas accès au Parlement; ces temps-là sont révolus; on a fini par reconnaître que le public avait le droit de savoir ce que le Parlement faisait. Naguère, le public avait le droit d'être renseigné sur les actions du Parlement, l'instrument d'information d'alors, qui était la presse; aujourd'hui, c'est la presse qui a le même droit, par l'entremise des média électroniques, principaux moyens de renseignements du public.

Qu'on le veuille ou non—il est préférable de s'en accommoder car c'est une réalité—nous vivons dans un monde électronique. Les gens savent ce qui se passe qu'il s'agisse du domaine de l'instruction, de la religion, des sports, de la politique, de la scène internationale et que sais-je. Ils savent ce qui se passe instantanément parce qu'ils l'entendent à la radio ou le voient à la télévision. S'il importe aux Canadiens de voir sur-le-champ une finale de la coupe Stanley ou une partie de la coupe Grey sur leurs écrans de télévision, à mon avis il leur importe autant d'avoir le droit d'entendre et de voir ce qui se fait ici en leur nom. Donc, au nom de mes collègues, je déclare que notre parti appuie sans réserve la proposition relative à l'étude de cette question, comme l'indique la résolution dont nous sommes saisis.

Je tiens à signaler que l'on se heurtera à des problèmes et des difficultés. C'est inévitable mais ce n'est pas une raison pour ne pas poursuivre notre objectif. En fait, les problèmes s'aplaniront et si, comme je le crois, nous en arrivons à la télévision, par exemple, de nos délibérations, notre comportement à la Chambre des communes s'en trouvera vraiment modifié. Cette innovation sera probablement plus significative et plus importante qu'aucune autre survenue jusqu'ici à la Chambre des communes. Je suis ici depuis